



**Nous sommes candidat.es au concours :
Donnez-nous les moyens pour devenir
enseignant.es et CPE !**



Nous, étudiant.es candidat.es au concours des enseignants et de CPE, subissons cette année les aléas d'une réforme imposant des parcours qui deviennent illisibles.

Nous avons dû cumuler une année de master et une préparation au concours, dans un contexte où les informations sur les modalités de concours, d'affectations et de stages ont été délivrées au compte-gouttes, générant une situation extrêmement stressante et pénalisant les chances de réussite.

Et pourtant, les 54 000 postes promis ne seront pas pourvus sans recrutement !

Des pré-recrutements doivent être proposés en urgence aux étudiant.es non admis aux concours pour leur permettre de repréparer sereinement sans contraintes financières le concours et si nécessaire le master.

La réforme doit évoluer à la fois pour les lauréats au concours et les futurs candidats.

Pour les étudiant.es qui n'auront pas le concours : nous revendiquons le droit à une nouvelle chance !

- soit en entrant en master 2 (pour les étudiants actuellement en Master 1) pour finaliser le diplôme préparant aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF). Cela implique de pouvoir:
 - bénéficier des stages prévus dans le cursus en école ou établissement scolaire
 - suivre le parcours « aménagé » d'aide à la re-préparation du concours, sans frais d'inscription supplémentaires.
- soit en entrant dans une préparation au concours (sans engagement dans une année diplômante) qui doit être offerte aux titulaires d'un master 1 MEEF qui souhaitent faire une « pause » dans le master, et à tout autre candidat souhaitant préparer le concours et ne pouvant pas s'inscrire en M1 MEEF. Dans le cadre de cette préparation,
 - des stages doivent être proposés pour construire la professionnalité visée
 - les droits des boursiers doivent être maintenus pour l'année « de seconde chance »,
 - les frais d'inscriptions doivent être équivalents à ceux d'un master.

Pas de réorientation subie ! Refus de l'exclusion, de fait, pour cause d'échec à la première tentative !

Pour les lauréats des concours : les mêmes conditions les plus favorables pour tous !

Que nous ayons passé le concours exceptionnel ou rénové, que nous soyons titulaires d'un M1 ou d'un M2 (ou équivalence), avec ou sans expérience d'enseignement, que nous bénéficions de dérogations de diplômes, nous sommes tous fonctionnaires stagiaires et avons droit à une formation professionnelle de qualité. Aucun.e stagiaire ne doit être en pleine responsabilité d'enseignement sans formation pendant l'année de stagiarisation.

Il faut changer les conditions de stage pour améliorer la formation : ***1/3 temps en responsabilité devant élèves maximum !***

Il n'y aura pas de revalorisation du métier sans reconnaissance du niveau de qualification : ***maintien du recrutement à l'échelon 3 !***

Vous êtes candidat.es ou soutenez les candidat.es au concours : signez, faites signer...

| Nom, prénom | Situation | Académie, département | signature |
|-------------|-----------|-----------------------|-----------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Signez en ligne : <http://petitions.fsu.fr/index.php?petition=5>